

:

- 1- Veiller à ce que les emplois du temps des enseignants soient élaborés à temps au même titre que les autres matières pour entrer en vigueur dès le début de l'année scolaire, de manière à éviter les retards.
- 2- Veiller à ce que la répartition horaire soit équilibrée de manière à inclure les matinées au moins deux fois par semaine
- 3- Eviter dans la répartition horaire le système d'heures consécutives.
- 4- Veiller à ce que la journée réservée à la formation soit libre quelques soient les contraintes.
- 5- Veiller à regrouper les élèves inscrits dans les cours dans une même classe de manière à éviter l'hétérogénéité des groupes.
- 6- Veiller à ce que le volume horaire octroyé aux enseignants ne soit pas inférieur aux 18 heures réglementaires et que ci soit réparti sur les jours de la semaine de manière à éviter les jours de repos successifs.
- 7- Veiller à ce que le nombre d'élève regroupés dans une classe ne soit pas inférieur à 12.
- 8- Mettre, dans la mesure du possible, à la disposition des enseignants une salle spéciale, dotée d'une prise de courant .le décor (illustration déplantés, productions artistiques etc.) sera pris en charge par les enseignants et les élèves, il contribuera à l'instauration d'un climat culturel et linguistiques propice à l'apprentissage).
- 9- Veiller à ce que les enseignants prennent connaissance des critères relatifs à l'élaboration des devoirs (documents officiels). les sujets proposés aux épreuves de baccalauréat dans les différentes sessions ne doivent pas être proposés comme devoirs dans les classes terminales.
- 10- Informer le cadre pédagogique des cas de congé prolongé (maladie, maternité etc..) et du personnel remplaçant (suppléant) .il faudrait songer tout d'abord à épuiser les possibilités de remplacement par les enseignants à volume horaire réduit.